

OBJET : Expérimentation de la fourniture aux équipages des informations de cisaillements de vent (en situation pluvieuse) à Nice – Côte d'Azur (LFMN)

Cette AIC annule et remplace l'AIC 05/18

1 INTRODUCTION

Un cisaillement de vent correspond à une variation en force et/ou direction de vent sur de faibles distances verticales ou horizontales.

Les cisaillements représentent un danger pour la conduite des vols, particulièrement lors des phases de décollage, de montée initiales, d'approche finale et d'atterrissage.

L'environnement aérologique niçois étant propice à la présence de cisaillements, un dispositif de détection de cisaillements de vent en situation pluvio-convective a été mis en place par Météo-France sur l'aérodrome Nice – Côte d'Azur.

Ainsi, une phase expérimentale visant à l'amélioration de l'information de cisaillements en situation pluvieuse apportée aux équipages à proximité de l'aérodrome de Nice est prévue jusqu'au 31 décembre 2019.

2 DIFFUSION DES INFORMATIONS DE CISAILLEMENTS

• Sur l'ATIS

Les avertissements de cisaillements seront reportés sur l'ATIS (sans toutefois en préciser la localisation et l'intensité du fait du caractère évolutif du phénomène).

• Sur la fréquence de contrôle appropriée

Les alertes de cisaillements seront annoncées par le contrôleur aux aéronefs sur la fréquence de contrôle. Elles reprendront les informations fournies par Météo-France, précisent le cas échéant la localisation et l'intensité.

Sur l'axe d'approche ou le segment de départ initial, l'intensité des cisaillements suivant l'orientation de la piste pourra être précisée dès lors que la variation de vent debout/arrière dépasse la valeur de 15 kt.

La phraséologie suivante sera utilisée :

Piste XX, alerte cisaillement de vent, (plus ou moins) YY noeuds (en approche finale ou au départ ou sur piste).

Exemple :

Piste 04, alerte de cisaillements de vent, plus 25 noeuds en approche finale.

3 RECUEIL DES REPORTS PILOTES

Les reports pilotes (PIREP) permettront de confirmer et préciser l'information ressentie côté bord.

Des PIREP peuvent également être émis spontanément par les équipages sur observation de cisaillements.

Par suite les équipages sont vivement invités :

- à reporter sur la fréquence les situations de cisaillement de vent rencontrées
- à confirmer/préciser l'information de cisaillement de vent transmise par les services de contrôle.